

LA PROVENCE
Société par actions simplifiée au capital de 3.643.200 euros
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
RCS Marseille 056 806 813

(ci-après, la « **Société** »)

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 4 FÉVRIER 2025**

LA SOUSSignée :

Madame Véronique ALBERTINI SAADÉ, Président de la Société (le « **Président** »).

APRÈS AVOIR EXPOSÉ :

Qu'il résulte de l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société que :

- Le siège social de la Société peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe par une simple décision du Président ;
- Le Président est, en conséquence, habilité à modifier les statuts de la Société.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

Première décision : Transfert du siège social de la Société

Le Président **décide** de transférer, à compter de ce jour, l'actuel siège social de la Société sis 248, avenue Roger-Salengro – Marseille (15^e) à l'adresse suivante : 19, rue Henri Barbusse, 13001 Marseille, France.

Deuxième décision : Modification statutaire corrélative

En conséquence de ce qui précède, et conformément à l'article 4 des statuts de la Société, le Président **décide** de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au 19, rue Henri Barbusse, 13001 Marseille, France.

(...). »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième décision : Pouvoirs pour formalités

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, et notamment à FormulaJuris, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité relatives aux décisions prises ci-dessus.



Le Président
Véronique ALBERTINI SAADÉ

* * *